

**Conseil d'administration
Séance du 14 avril 2023**

**Délibération n°36-2023
Compte administratif 2022**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg.

DELIBERATION

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	libellé	Compte administratif 2022
011	charges à caractère général	974 678,48
012	charges de personnel et frais assimilés	4 279 249,08
65	autres charges de gestion courante	14 824,18
66	charges financières	
67	charges exceptionnelles	89 829,94
68	dotations aux provisions	
022	dépenses imprévues	
total des dépenses réelles de fonctionnement		5 358 581,68
023	virement à la section d'investissement	-
042	opération d'ordre entre sections	134 884,06
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	
total des dépenses d'ordre de fonctionnement		134 884,06
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		
total		5 493 465,74

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	libellé	Compte administratif 2022
013	atténuations de charges	6 800,00
70	ventes de produits et prestations	341 076,38
73	produits issus de la fiscalité	2 112,93
74	dotations, subventions et autres participations	5 137 752,28
75	autres produits de gestion courante	501,03
76	produits financiers	
77	produits exceptionnels	22 744,39
78	reprises sur provisions	-
total des recettes réelles de fonctionnement		5 510 987,01
042	opération d'ordre entre sections	
777	quote-part des subvention transférable au compte de résultat	5 811,40
total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 811,40
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		-
total		5 516 798,41

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
DEPENSES	Compte administratif 2022
Opérations réelles	
Dépenses financières	
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	9 572,50
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles	72 693,16
13241 Subvention équipement non transférable	
Total des opérations réelles	82 265,66
Opérations d'ordre	
139158 Reprise des subventions au compte de résultat	5 811,40
040 Opérations d'ordre entre sections	
Total des opérations d'ordre	5 811,40
Total des dépenses	88 077,06
001 Déficit d'investissement reporté	
Total réalisation + report	88 077,06

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
RECETTES	Compte administratif 2022
Opérations réelles	
13 Subventions d'équipement reçues	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	
Total des opérations réelles	-
Opérations d'ordre	
021 Virement de la section d'exploitation	
040 Amortissements	134 884,06
Total des opérations d'ordre	134 884,06
001 Solde d'exécution reporté	
Total des recettes	134 884,06

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24

Présents : 14

Votants : 20

Vote : à l'unanimité des voix